Procédure d'inscription

Important : Suite à la loi relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, les modalités d'inscription dans les courses sont désormais les suivantes :

1er cas : Vous êtes coureur licencié(e) à la Fédération Française d'athlétisme et/ou à la Fédération Sportive Gymnique du travail.

Indiquez sur le bulletin d'inscription le n° de licence, son année d'obtention (saison en cours) et présentez votre licence au moment du retrait du dossard le jour de la course, ou fournissez une photocopie de votre licence en même temps que le bulletin d'inscription.

2ème cas : Vous n'êtes pas licencié(e)

Joignez au bulletin d'inscription un certificat médical original rempli par votre mèdecin ou sa copie certifiée conforme, à condition qu'il soit lisible, qu'il comporte les mentions obligatoires et qu'il date de moins d'un an.

- Je déclare avoir remis à l'organisation une licence sportive ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition, de moins d'un an, en application de la Loi du 23 mars 1999.
- Tout bulletin d'inscription non signé sera mis en attente. Le coureur ne pourra obtenir son dossard qu'après avoir signé ce bulletin.
- Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance « Responsabilité civile ».
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant.

Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Pour les non-licenciés mineurs, signature obligatoire des parents sur papier libre.

L'organisation décline tout responsabilité en cas d'accident ou défaillance dû au mauvais état de santé ou en cas de perte ou de vol.

Merci à nos partenaires































COMPAGNIE IMMOBILIÈRE D'HARDELOT
HARMONY IN LIVING



Neufchâtel-Hardelot

Les Boucles d'Hardelot

37ème édition



Sam. 02 Sept.

Droit d'inscription : 7 & 10€ (+1€ de frais d'inscription)

Inscriptions sur:

www.njuko.net/lesbouclesdhardelot2023

Courses enfants gratuites: 1 km 2014 et +; 2 km 2012-2013; 3 km 2008-2011







37e BOUCLES D'HARDELOT



Courses des enfants

Départ Boulevard de la mer à partir de 14h45

Eveil: Dossard bleu (2014 et après)

1 km - 1 tour

Poussin: Dossard vert (2012-2013)

2 km - 2 tours

Benjamin / Minime : Dossard jaune (2008-2011)

3 km - 3 tours

Inscription Poste de secours le 02 septembre de 11h à 14h30

Gratuit pour les enfants

Récompenses et tombola après la course

Courses des adultes

Départ du 10 km - 16h - 10€

Départ du 5 km - 16h - 7€

Le départ sera donné Av. de la Grêve (En face du Poste de secours).

Inscription

(+1€ de frais d'inscription) en ligne jusqu'au 01 septembre 12h00 avec paiement sur le site internet : www.njuko.net/lesbouclesdhardelot2023

10€ et 13€ sur place via le bulletin d'inscription ciaprès avec règlement en chèque ou espèces.

Retrait des dossards

Place Louis-Marie Cordonnier le 02 septembre de 11h à 15h30.

Samedi 02 septembre 2023

Prénom :
Date de Naissance : Sexe : F / M
N° de Licence :
Année d'obtention :
Adresse personnelle :
Codepostal:Ville:Ville
Pays :
Tél.:
161

Non licencié : certificat médical obligatoire à présenter lors du retrait du dossard.

N° DE DOSSARD :

La puce sera collée sur le dossard qui devra être correctement fixé sans pliage sur le maillot à l'aide d'épingles à nourrice (non fournies). Résultats uniquement sur www.chronopale.fr Photos publiées sur facebook : *Hardelot Animations*.

Signature obligatoire et signature des parents pour les mineurs lors du retrait du dossard.